

2^{ème} RÉUNION PRÉPARATOIRE DE LA 9^{ème} CONFÉRENCE DES
ÉTATS PARTIES AU TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES

DÉCLARATION

.....
MISSION PERMANENTE DE CÔTE D'IVOIRE A GENEVE

Genève, le 12 Mai 2023

Madame la Présidente,

Puisque c'est la première fois que ma délégation intervient depuis l'ouverture de cette rencontre, je tiens à vous saluer vous et le Secrétariat du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) pour l'initiative de cette réunion ainsi que pour tous les efforts déployés au cours de ce processus préparatoire de la 9^{ème} Conférence des Etats Parties (CSP9).

Soyez assurée du soutien de la Côte d'Ivoire et de sa totale disponibilité à participer de façon active et constructive à ce processus, au succès duquel dépendra l'organisation réussie de la CSP9.

Etat partie au TCA depuis 2015, la Côte d'Ivoire est fermement attachée à la mise en œuvre concrète et intégrale de cet instrument majeur de régulation du commerce des armes et de lutte contre leur trafic illicite, en ce qu'il constitue un enjeu indéniable de stabilité pour nos Etats et de sécurité collective. Elle est d'avis que les conférences des Etats parties, mécanisme visant à examiner et à améliorer l'application du Traité, concoure efficacement à cet objectif.

Il est de ce fait impérieux que nous nous attelons à rigoureusement identifier à l'occasion cette 9^{ème} Conférence, les défis auxquels font face les Etats, surtout les plus vulnérables, et de mener des réflexions approfondies sur les moyens d'y répondre.

A cet égard, ma délégation considère que la question du renforcement de la coopération et de l'assistance internationales pour les rendre plus appropriées, mesurables et durables, doit constituer pour nous une priorité. Nos discussions devraient, en particulier, être axées sur les modalités de développement des capacités des Etats qui en ont besoin, afin de favoriser des réponses mieux adaptées ainsi que l'appropriation nationale.

Il faudrait également examiner les moyens d'encourager la coopération transfrontalière sous-régionale et régionale, qui permettent d'agir plus efficacement sur les différents facteurs qui alimentent la circulation illicite des armes. Etat de l'Afrique de l'Ouest où la présence et les activités des réseaux transfrontaliers illégaux et des groupes armés favorisent le transit des armes légères et de petit calibre, mon pays est particulièrement attaché à ce volet de notre action.

En atteste, l'organisation en collaboration avec le Secrétariat, de l'Atelier de formation régional des experts qui a eu lieu récemment du 24 au 28 avril à Mövenpick Hôtel à Abidjan.

Ce type de rencontre, pour lequel nous remercions vivement le secrétariat, est à perpétuer. Il permet de renforcer la coordination entre Etats de l'espace CEDEAO eux-mêmes d'une part, et d'autre part avec d'autres pays africains, notamment le Tchad et la République Centrafricaine, à travers des programmes et des partages de bonnes pratiques qui contribuent à améliorer le contrôle transfrontalier des armes.

Il convient, en outre, de souligner que la Côte d'Ivoire, à travers la Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (ComNat-ALPC), renforce les capacités techniques de plusieurs pays africains en termes de marquage, de destruction, de mise en place de bases de données et de stratégies de réduction de la violence armée.

Madame la Présidente,

Pour conclure, la Côte d'Ivoire renouvelle son engagement sans réserve en faveur de la pleine mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et appelle à un processus préparatoire qui débouche sur la prise en compte des attentes de tous lors de la 9^{ème} Conférence des Etats parties.

Je vous remercie de votre attention.